



Lundi 27 février 2023 – 18h00

Réunion publique Adressage

Utilisation et intérêt d'un adressage de qualité :

▪ **Rapidité d'intervention des services d'urgence**

- Rapidité d'accès sur les lieux d'un accident ou d'un sinistre
- Visualisation de la zone d'intervention avant l'arrivée sur site (eau, accès...)



▪ **Efficacité de l'acheminement du courrier, des colis**

- La Poste estime à 300 millions le nombre de colis retournés faute d'une adresse correcte
- Impact du e-commerce sur le nombre de colis livrés : 400 millions de colis en 2014



▪ **Optimisation des services**

- Collecte des déchets Services à la personne
- **Déploiements des réseaux (Eau, télécoms, fibre...) => installation de la fibre optique en attente de la BAN**

• **Navigation**

- Généralisation de l'usage des GPS par les particuliers sur des terminaux multiples.



▪ **Services des impôts**

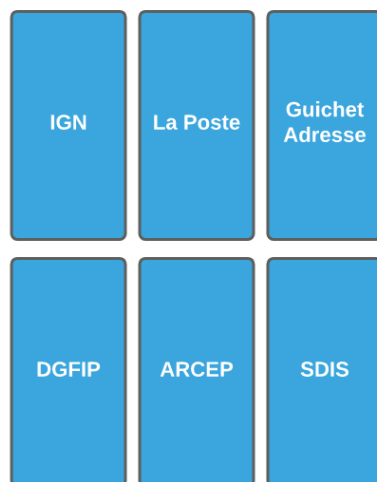
Création de la BAN



base adresse **nationale**

Fusion de 9 bases de données gérées par chaque entité => beaucoup de doublons / erreurs d'adresses...

Communes ne disposant pas d'une Base Adresse Locale



Appariement
et
sélection



Communes disposant d'une Base Adresse Locale



Loi 3DS

[L'article 169 de la loi 3DS](#) (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification) du **21 février 2022** traduit cette volonté et apporte les évolutions réglementaires suivantes :

- La dénomination et numérotation des voies et lieux-dits est **obligatoire** y compris dans les communes de moins de 2000 habitants
- La compétence des communes en matière de dénomination des voies porte également sur les voies privées ouvertes à la circulation
- L'obligation d'achat de la première plaque-adresse par la commune est supprimée
- En tant que donnée de référence (Loi pour une République Numérique 2016), la diffusion de la donnée adresse auprès de l'État est rendue obligatoire pour la commune afin d'en favoriser sa réutilisation
- La création et la mise à jour d'une base de données géolocalisée des adresses par la commune selon le format informatique Base Adresse Locale (BAL)
- La télétransmission des données dans la [Base Adresse Nationale \(BAN\)](#)

Création de la Base de la commune

Créer des adresses normées nécessite :

1. Une dénomination des voies,
2. Une numérotation des habitations, des locaux...



Dénomination des voies



Déterminer le type de voie

La dénomination

La dénomination d'une voie comporte :

Le type de voie : **Avenue**

Un ou des articles : **des**

Un mot directeur : **Champs-Elysées**



Déterminer le type de voie

Pour chaque voie, avant de définir un nom, il est important de définir un type :

Évitant de reprendre des appellations locales qui pourraient être mal comprises
Correspondant à la réalité du terrain

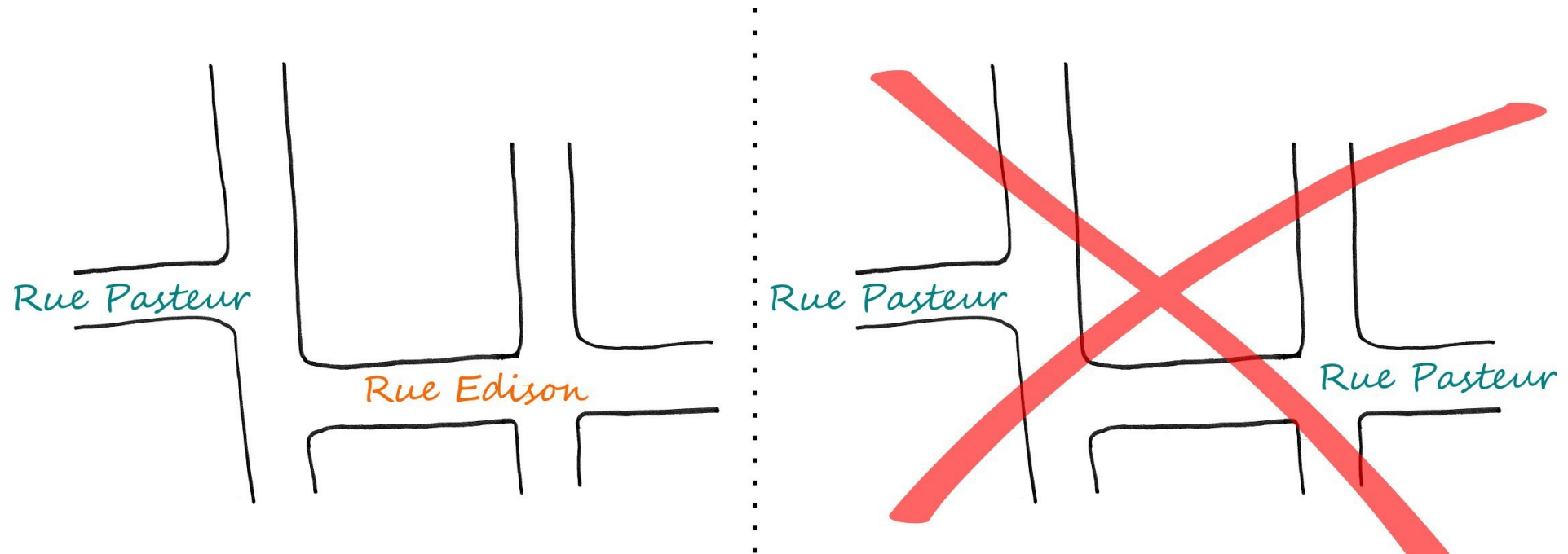


Déterminer le type de voie

ALLÉE	Voie bordée d'arbres, de haies ou de plates-bandes.
AVENUE	Grande voie urbaine plantée d'arbres, le plus souvent radiale.
BOULEVARD	Voie de communication plus large qu'une rue faisant le tour de ville, à l'origine à l'emplacement d'anciens remparts.
CHEMIN	Voie de terre préparée pour aller d'un lieu à un autre
COURS	Promenade publique plantée d'arbres
IMPASSE	Voie à une seule entrée
PASSAGE	Galerie couverte et réservée aux piétons, qui sert au dégagement des rues voisines
PERIPHERIQUE	Autoroute urbaine qui fait le tour de ville
PLACE	Espace découvert auquel aboutissent plusieurs rues
QUAI	Voie publique entre une surface d'eau et des habitations
ROUTE	Voie carrossable, aménagée pour aller d'un lieu à un autre
RUE	Voie de circulation aménagée dans une ville, entre les habitations et les propriétés closes
RUELLE	Petite rue étroite
SQUARE	Jardin public

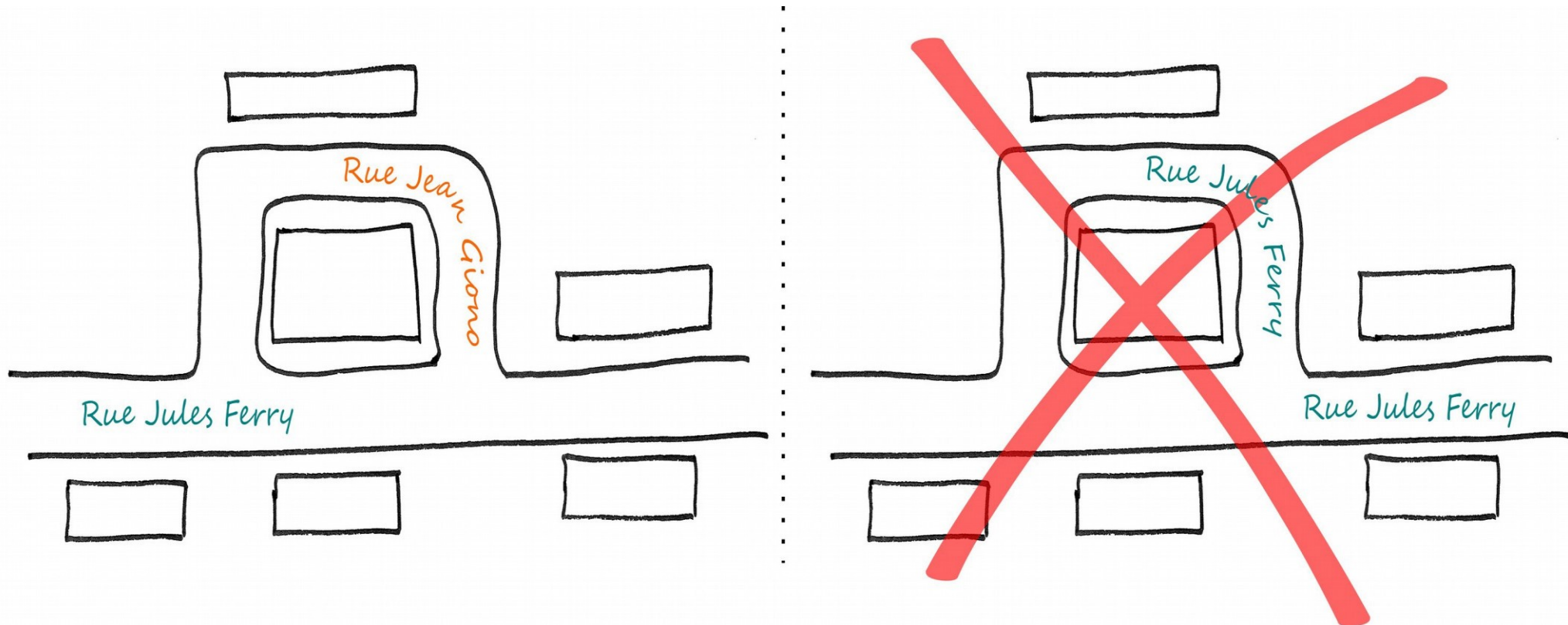
Les bonnes pratiques

Les voies ne doivent pas présenter de discontinuité dans leur parcours :



Les bonnes pratiques

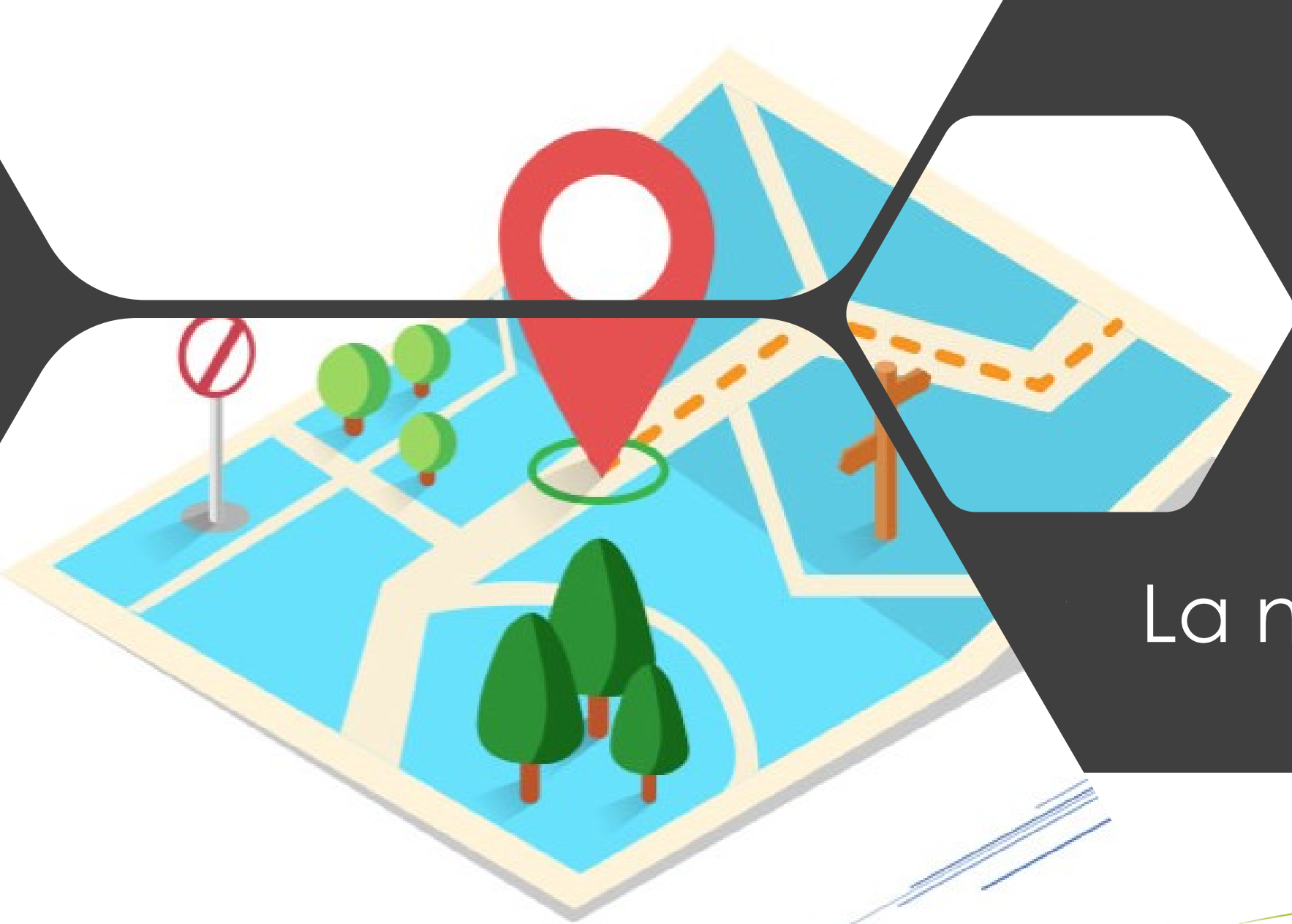
Les voies avec double raccordement



Dans votre commune :

- Modification de nom :

Dénomination actuelle	Dénomination prévue
Lotissement Le Pré	Impasse Le Pré
Lotissement Les Tilleuls	Impasse Les Tilleuls
Lotissement Masure de Fesserolle	Impasse Masure de Fesserolle
Lotissement Saint Eloi	Impasse des Pruniers
Rue de la Prairie	Impasse de la Prairie
Rue de l'Arcanson	Impasse de l'Arcanson
Résidence du Manoir	Impasse du Manoir
Lotissement « le Bocage »	Impasse le Bocage



La numérotation des voies

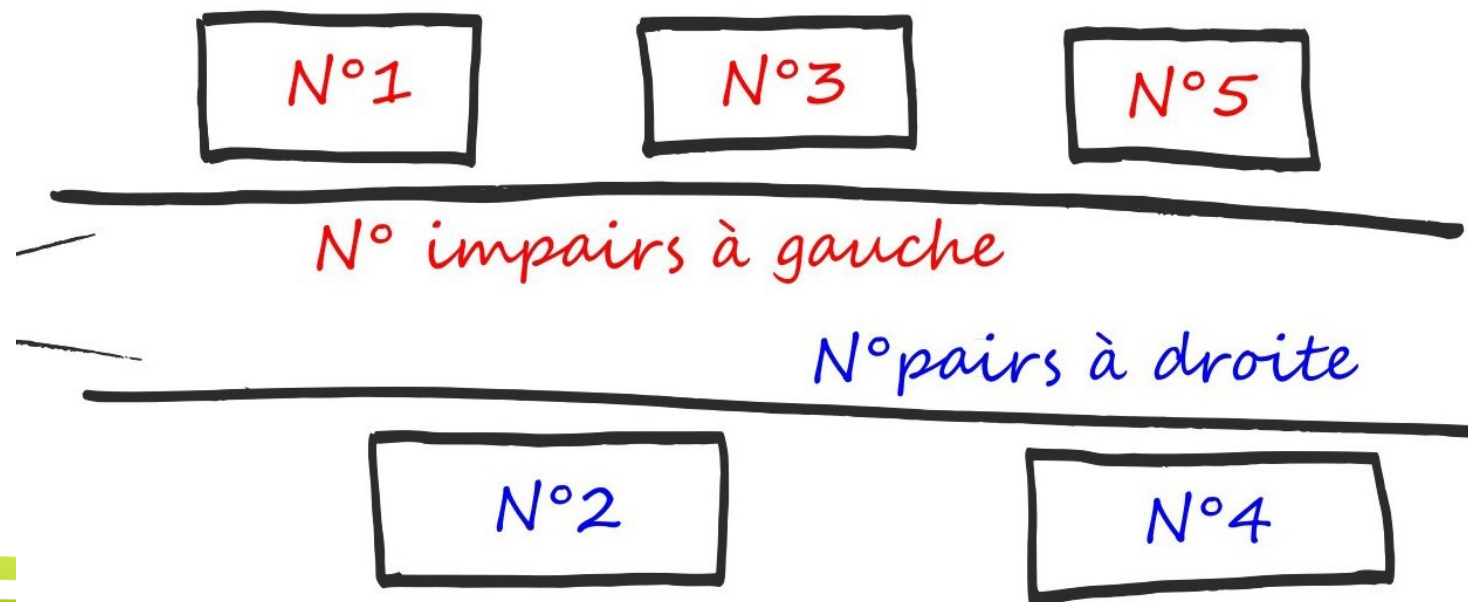
Types de numérotation

Deux types de numérotation

1/ La numérotation continue :

Une suite de numéros croissants de 1 en 1. Les numéros pairs d'un côté les impairs de l'autre.

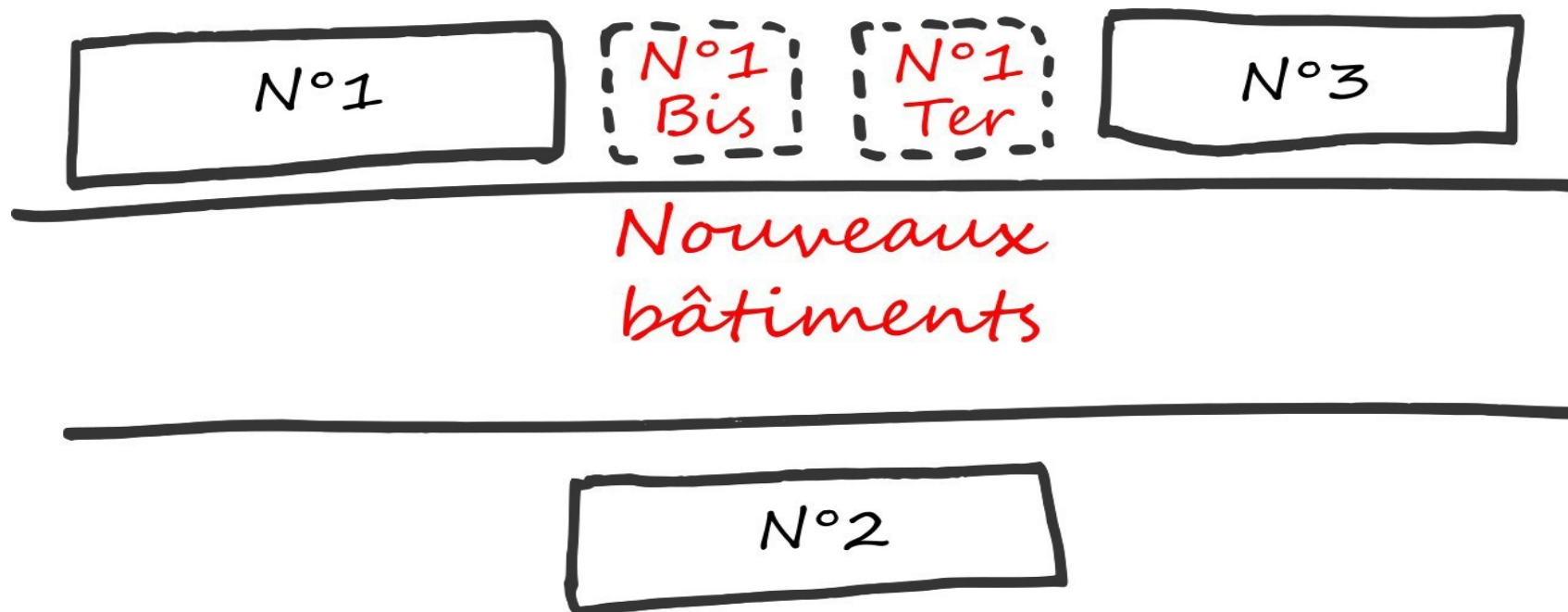
La numérotation continue est souvent utilisée dans les zones urbaines denses, les centres-ville, le centre bourg...





L'inconvénient de la numérotation continue est l'ajout parfois nécessaire de « Bis », « Ter »... lorsque de nouvelles adresses sont créées.

L'ajout de ces extensions aux numéros est déconseillé par la BAN



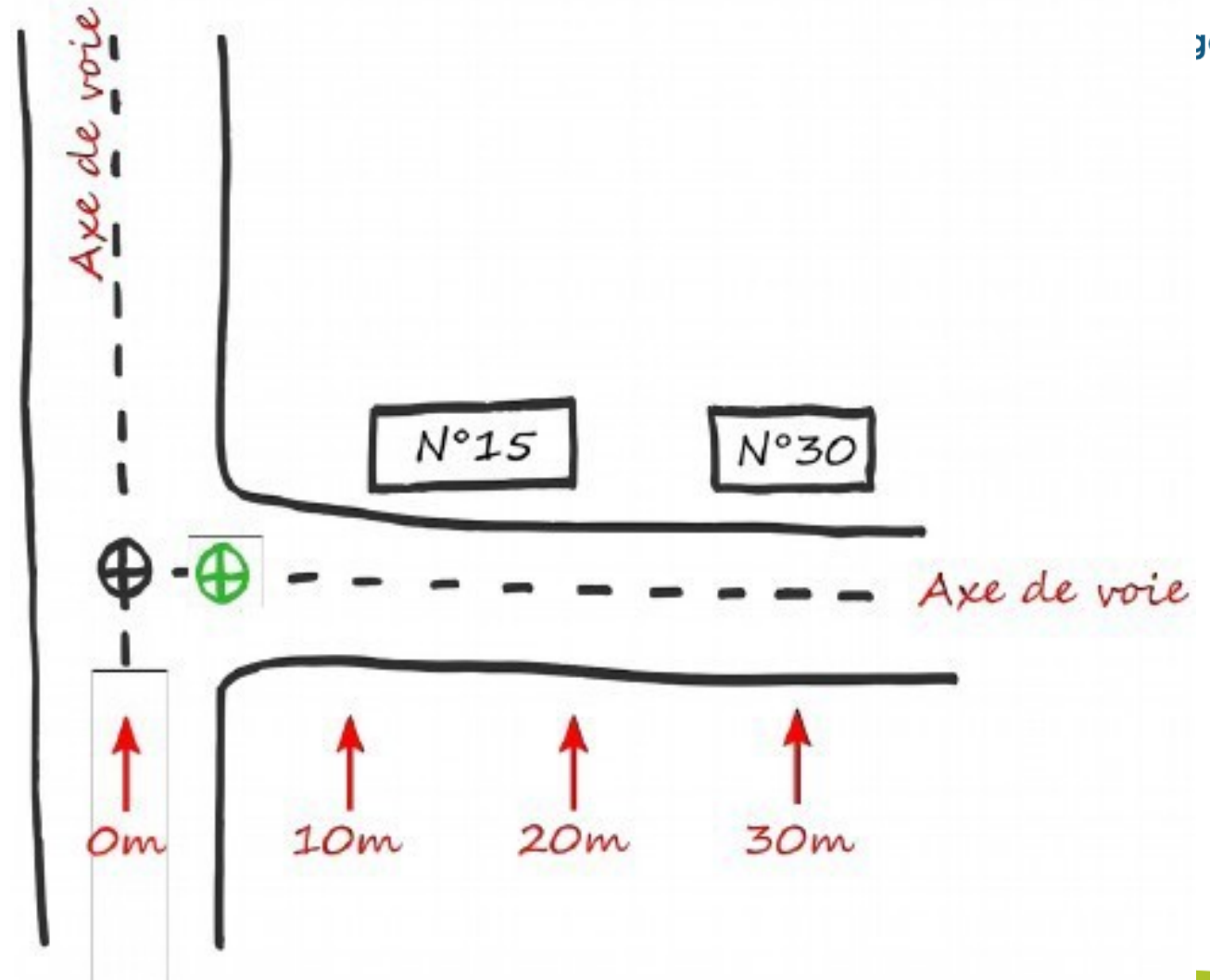


2 / La numérotation métrique :

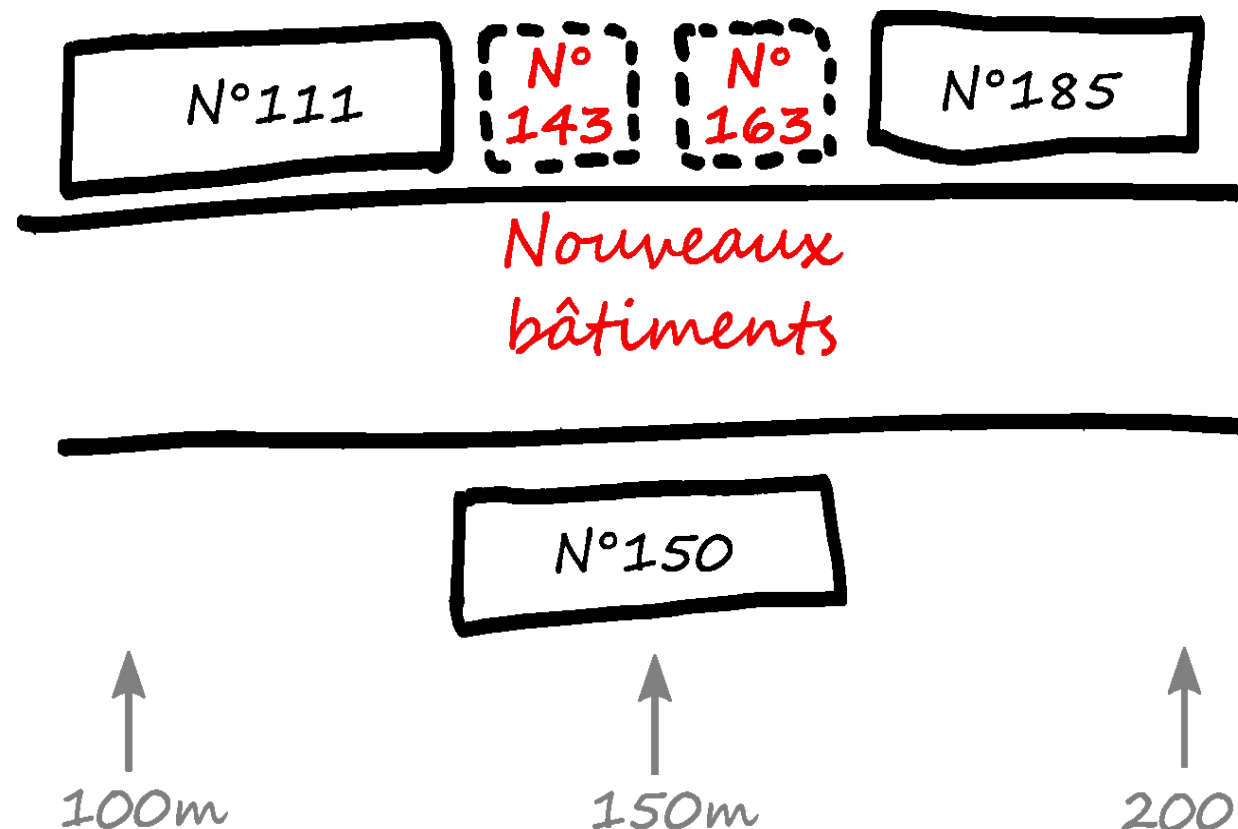
À utiliser en priorité, elle est :

- Évolutive
- Informatrice

Les numéros attribués représentent la distance en mètres séparant le début de la voie et le point adresse.



Cette numérotation permet d'intercaler de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante.



Dès que possible la numérotation métrique est à privilégier.

Dans votre commune :

- Modification de certaines rues :

Nom de Rue	Numérotation actuelle	Numérotation prévue
Route Nationale	Continue	Métrique
Rue de Cosse	Continue	Métrique
Rue des Airelles	Continue	Métrique
Impasse des pruniers	Lettre	Métrique
ZAC la Montignette	Pas de numérotation	Métrique



Impacts et procédures à suivre

- Réception :
 - Courrier d'information
 - Certificat d'adressage
 - Plaque numéro de rue

- Informer les organismes privés et publics :
 - Service-public.fr : CPAM / CAF / EDF / Carte grise ..
 - Changement sur carte identité , permis et permis de conduire => ne pas réaliser

- La Poste est informée du changement d'adresse. Le courrier ne sera pas impacté, mais seulement pour une durée limitée.

Merci de votre
attention

